

## TARIFS ET ENGAGEMENT FINANCIER 2025/2026

		Tarifs Annuels	(Prélèvements d'Octobre à juin)	
<b>FRAIS DE SCOLARITE</b>				<b>DIVERS</b>
<b>ECOLES LOUIS QUERBES et NOTRE DAME DE VERNAISON :</b>				<b>REDUCTIONS FINANCIERES :</b>
	Contribution Familiale : Tous les Elèves	670 €		<b>Réduction Sur Contribution Familiale :</b>
	Forfait Fournitures Pédagogiques : Primaires	60 €		<b>10 % pour 2 élèves - 20 % pour 3 élèves - 25 % pour 4 élèves et +</b>
	Maternelles	35 €		<b>Fond d'Aide de Solidaire :</b>
<b>COLLEGE LOUIS QUERBES</b>				<i>Constitué par les familles qui contribuent au Fond de solidarité ce fond permet d'aider les familles qui rencontrent des difficultés financières.</i>
	Contribution Familiale :	915 €		<b>Franchise Casse : 1° sinistre 100€ - à Partir du 2<sup>e</sup> : 200€</b>
	Tablettes : Location + Mise en service	175€ + 10€		
	Option BASKET : Coût de l'Option + Affiliation UNSS	80€ + 25 €		
<b>SERVICES ANNEXES</b>				
<b>ECOLES :</b>				
	<b>ECOLE LOUIS QUERBES :</b> GARDERIE MATIN	Forfait <b>90 € ou 2€</b> / présence		<b>△ GARDERIE Soir : Pénalités dépassement horaires d'accueil :</b> 10 € par retard/ enfant pour chaque Ecole
	GARDERIE SOIR	5 € / présence		
	AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2	6 € / présence		
	Activités Temps de Midi (USMV)	8€ / période et par activité		
	<b>ECOLE NOTRE DAME de VERNAISON :</b> GARDERIE MATIN	Forfait <b>300 € ou 5 €</b> / présence		<i>Condition AIDE AUX DEVOIRS : Etre abonné au forfait garderie soir</i>  Refacturation des frais du personnel de surveillance de la Cantine Municipale
	GARDERIE SOIR	Forfait <b>500 € ou 7,30 €</b> / présence		
	AIDE AUX DEVOIRS (soir) CM1-CM2	Forfait Garderie Soir + <b>1,50€</b> / présence		
	SURVEILLANCE Cantine Municipale	Forfait <b>80 € pour 3 à 4 repas / semaine</b> Forfait <b>50 € pour 1 à 2 repas / semaine</b>		
<b>COLLEGE :</b>				
	ETUDE : 16h45 17h55	255,00 €		
<b>RESTAURANT SCOLAIRE Site de VOURLLES Uniquement</b>				<b>AIDES FINANCIERES</b>
<b>DEMI-PENSION</b>		<i>La facturation de la demi-pension est composée de 2 éléments :</i>		
<b>REGULIERS</b>	<b>4 repas/ semaine :</b>	FRAIS FIXES - Forfait	357 €	<b>AIDE du DEPARTEMENT pour les Collégiens * :</b> - Quotient familial CAF < à 800€ = Aide 1€*/ repas (en 24/25) <b>AIDE de la Mairie pour les Ecoliers habitant Vourles * :</b> - Aide 1,10 €*/ repas * Sous réserve de reconduction
		REPAS - Forfait	535 €	
	<b>3 repas/ semaine :</b>		310 €	
	<b>2 repas/ semaine :</b>	FRAIS FIXES - Forfait	210 €	
	<b>1 repas/ semaine :</b>		110 €	
	<b>+ Cout /REPAS :</b>	+ Coût/ repas	+ 3.98 €/ repas	
<b>EXTERNES</b>		Repas Occasionnel (hors jour fixe)	<b>7,20 € le repas</b>	
<b>Cotisation Volontaire APEL (Association Parents d'élèves)</b>		28 €		➔ 17,10€ UDAPEL + <b>10,90€ APEL Etablissement</b> si enfants scolarisés dans 1 Etab (Ecoles <u>OU</u> collège)
		38,90 €		➔ 17,10€ UDAPEL + <b>21,80€ APEL Etablissement</b> si enfants scolarisés dans 2 Etab (Ecoles <u>ET</u> collège)
<b>ASSURANCE SCOLAIRE</b>		Tous les élèves son assurés par l'institution qui souscrit une assurance auprès de la Mutuelle Saint Christophe ( <i>vois détails sur EcoleDirect</i> )		

### ENGAGEMENTS PERSONNELS

**Soutien à l'investissement :**  
Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.  
L'établissement a opté pour une démarche extrêmement volontariste en matière de construction et d'entretien des locaux

**Versement au choix de :**  
**25€ - 45€ - 65€**/ Trimestre  
ou  
**Montant libre** en une fois.

*Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts*

### Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficultés.

**Versement au choix de :**  
**25€ - 45€ - 65€**/ Trimestre  
ou  
**Montant libre** en une fois.

*Vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% du montant de votre don sur votre déclaration d'impôts*

## MODALITES DE FACTURATION

- Une facture est établie **pour l'année scolaire** en septembre avec un échéancier de paiement d'octobre à juin.
- Des factures complémentaires des frais divers (livres, sorties,...) seront faites au courant de l'année scolaire selon les activités et sorties proposées.
- Les frais de réinscription prélevés en Mai seront déduits de la première facture (Montant visible en bas de facture "Solde Crédeur").
- Les montants des factures successives seront cumulés et leur paiement sera réparti dans un nouvel échéancier dont le dernier prélèvement aura lieu en juin.

## RAPPEL - INFORMATIONS RESTAURATION SCOLAIRE - Site de VOURLES Uniquement

**Toute inscription au restaurant scolaire est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE.**

Il sera toutefois possible de modifier son inscription uniquement à chaque changement de trimestre. Il faudra obligatoirement envoyer un mail à [restauration@lquerbes.fr](mailto:restauration@lquerbes.fr) avant les **dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars pour une entrée en vigueur au 1er janvier ou au 1er avril.**

**Carte de Cantine pour Collégiens uniquement** : Une carte de cantine est délivré à chaque élève en septembre lors du premier passage au restaurant scolaire. Elle est obligatoire pour passer au self.

- Toute carte perdue ou hors service devra IMMEDIATEMENT être renouvelée pour un coût **de 7 €.**

- L'utilisation de la carte est personnelle et son prêt est strictement interdit. Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la radiation de l'élève du restaurant scolaire.

Les repas sont cuisinés sur place par une société de restauration. Ils sont servis les lundis, mardis, jeudis et vendredis et sur inscription le mercredi (**pour les collégiens en retenue OU sur proposition du professeur de l'AS uniquement**).

### Les « demi-pensionnaires » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **4 repas/semaine** = lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne pourront sortir de l'établissement sur le temps de midi. Il s'agit d'un forfait mensuel. Les repas ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical de 3 jours minimum.

### Les « Réguliers » :

les élèves sont inscrit obligatoirement pour **au moins 1 repas à jour FIXE** par semaine et ne pourront quitter l'établissement ce jour là. Ils pourront déjeuner au restaurant scolaire de 1 à 3 fois / semaine selon leur inscription et ces jours sont **FIXES**

### Les « occasionnels » :

Est considéré comme occasionnel tout repas pris hors Régime Demi-pensionnaire ou Régime Réguliers. L'élève devra obligatoirement s'inscrire à l'accueil ou par mail à [accueil@lquerbes.fr](mailto:accueil@lquerbes.fr) avant 10 heures le jour même pour les collégiens ou le signaler aux professeurs des écoles pour les écoliers.  
**Pour les mercredis autorisés** : Il faut s'inscrire à l'accueil au plus tard le Mardi précédent la retenue. Les repas étant préparés au nombre d'élèves inscrits, tout élève non inscrit ne pourra manger ce jour là

## RAPPEL - INFORMATIONS Cantine Municipale - Ecole Notre Dame de VERNAISON

Toute inscription à la cantine Municipale de Vernaison entraine une refacturation des frais du personnel de surveillance mis à disposition par la Mairie.

Cette inscription est faite pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE selon les deux options tarifaires proposées.

## ENGAGEMENT FINANCIER

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs ci-dessus et du règlement financier .

J'ai bien pris note du mode de facturation et du mode de fonctionnement du Restaurant Scolaire.

**Je m'engage à régler par prélèvements automatiques selon les modalités définies ci-dessus.**

A voirles, Le : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Signatures des parents :